



MUNICIPALITÉ  
DE SENARCLENS

## AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SENARCLENS

*Préavis municipal N° 19/2025 relatif à la demande d'un crédit d'étude  
pour la réfection de la salle villageoise.*

*Séance du Conseil général du 29 septembre 2025*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude pour la réfection de la salle villageoise.

La demande de crédit pour les ouvrages proprement dit fera l'objet d'un autre préavis qui sera établi ultérieurement.

### **1. Introduction**

Le complexe de la salle villageoise sous la configuration que nous connaissons aujourd'hui a été construit en deux temps dans les années 1980.

Bien que nos locaux semblent encore en bon état et fonctionnels, nous constatons toutefois que ceux-ci vieillissent. Nous observons aussi que la consommation en énergie est très élevée et qu'au vu des exigences énergétiques actuelles, le bâtiment n'est pas efficient dans ce domaine. Il est donc nécessaire d'entreprendre rapidement une réflexion globale ayant pour objectifs principaux de réaliser une amélioration énergétique importante tout en favorisant l'emploi des énergies renouvelables. D'autres travaux de modifications pourraient aussi être pris en compte, notamment pour rendre les salles modulables, la rénovation des cuisines et les mises aux normes nécessaires.

### **2. Crédit d'étude**

Pour accompagner et conseiller la municipalité dans ce projet d'envergure, nous nous sommes approchés d'un bureau d'accompagnement de maître d'ouvrage (BAMO) qui sera chargé de l'établissement d'un rapport de diagnostic préalable à toute opération de rénovation. Il est en effet important de connaître l'état général du bâtiment afin de pouvoir déterminer l'enveloppe financière qui sera nécessaire pour assurer l'entretien et l'assainissement du bâtiment. Pour ce faire, il sera impératif d'établir :

- Un diagnostic des bâtiments et des mesures à prendre pour la mise en conformité ;
- Une étude d'efficacité énergétique, CECB+ (certificat énergétique des bâtiments) et d'utilisation d'énergies renouvelables ;
- Une étude des adaptations indispensables pour répondre aux normes actuelles en termes de protection incendie et de sécurité des personnes.

A noter que le BAMO coordonnera les audits avec les d'ingénieurs et spécialistes pour les ouvrages précités.

#### Coûts estimés des prestations du BAMO :

##### **1. Prestations du Bureau maître d'ouvrage :**

- Récolte documentation et analyse
- Visites sur site avec les ingénieurs et spécialistes

- Analyse des rapports d'audits techniques CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité), CECB+ (Certificat énergétique du bâtiment), ingénieurs civils et sécurité feu
- Analyse fonctionnelle du bâtiment
- Etat actuel des aménagements extérieurs et améliorations fonctionnelles
- Liste des interventions requises avec priorités et estimation sommaire des coûts (non compris prestations d'ingénieurs et spécialistes)
- Rapport d'audit détaillé complet
- Frais annexes

Total forfait CHF 25'000.00 TTC

## 2. Prestations ingénieurs et spécialistes estimées :

- Etude d'efficacité énergétique (CECB+)
- Audit ingénieur CVSE
- Audit ingénieur Electricien
- Expert sécurité feu
- Diverses prestations

Total CHF 23'000.00 TTC

## Prestations diverses et imprévues :

Total CHF 7'000.00 TTC

## Coûts des prestations

Total CHF 55'000.00 TTC

## 3. Conclusion

Vu ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE SENARCLENS

- Vu le préavis municipal N° 19/2025 de la municipalité
- Oui le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- D'accorder à la municipalité un crédit d'étude pour la réfection de la salle villageoise de CHF 55'000.00
- De financer cette étude par la trésorerie courante de la commune.
- D'amortir ce montant sur 10 ans.

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 4 août 2025

Municipal responsable : Barbara Mange


POUR LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire



Stéphanie Delémont

Sylvie Pavillard